Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 9 (1947-1950)

Heft: 3

Rubrik: L'année genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques CHOUET

Si l'année 1949 a été, sur le plan politique, moins significative que la précédente, il faut en chercher la cause dans la nature des questions qui furent posées au corps électoral, et non point dans leur rareté. En effet, les scrutins ont été nombreux. Après que les conseils de prud'hommes eurent été renouvelés le 26 mars, les électeurs furent appelés à se prononcer les 21 et 22 mai sur la loi fédérale relative à la lutte contre la tuberculose, qu'ils repoussèrent par 15.144 voix contre 7195, sur une modification de l'article 39 de la Constitution fédérale relatif à la Banque nationale suisse, qui fut acceptée par 16.616 voix contre 2536, et enfin sur l'article 46 de la Constitution genevoise relatif aux sessions du Grand Conseil, qu'ils approuvèrent par 19.705 oui contre 1819 non.

Les 25 et 26 juin, à la suite du décès de M. Marcel Raisin, député au Conseil des Etats, survenu le 15 mai, M. Albert Picot, député au Conseil national, fut appelé à lui succéder par 4891 voix, 414 électeurs ayant porté leur choix sur M. Jean-Jacques Babel. Cette élection ouvrit automatiquement l'accès du Conseil national à M. Raymond Deonna, premier des « viennent-ensuite » sur la liste nationale-démocratique.

Puis, les 10 et 11 septembre, les électeurs approuvèrent par 7592 oui contre 4866 non l'initiative fédérale « pour le retour à la démocratie directe ». Enfin, les 10 et 11 décembre, ils acceptèrent par 22.779 voix contre 11.727 la modification du statut des fonctionnaires fédéraux, et approuvèrent par 19.397 voix contre 12.124 une initiative cantonale des partis de gauche prévoyant l'indemnisation des jours fériés pour les salariés. En outre furent approuvés trois projets de loi d'importance mineure, le premier relatif au nombre des contrôleurs des votes et élections — 25.109 oui contre 4335 non —, le deuxième relatif aux lois constitutionnelles sur le referendum — 25.134 oui et 4416 non —, le troisième enfin réglant le vote tacite — 24.762 oui contre 4107 non.

Sur le plan municipal, il convient de noter les modifications apportées à la composition du Conseil administratif de la Ville de Genève. La première fut la conséquence de la démission, acceptée le 25 janvier par le Conseil d'Etat, de M. Jules Peney (radical) qui fut remplacé par M. Lucien Billy, proclamé élu tacitement le 8 février ; la seconde, due au décès de M. Marcel Raisin, fut l'élection de M. Albert Dussoix (national-démocrate), les 25 et 26 juin, par 2991 voix.

D'autre part, la politique financière du Conseil municipal, jugée imprudente par certains, provoqua le lancement d'un referendum relatif aux crédits pour la construction d'une nouvelle orangerie et la transformation du chauffage des serres du Jardin botanique. Le referendum ayant abouti, le premier de ces crédits fut refusé par 9648 non contre 9544 oui, alors que le second était voté par 9647 voix contre 9509 ; ce qui revient à dire que le peuple accepta de chauffer des locaux qu'il ne voulait pas construire.

Quant aux présidences des divers Conseils, elles ont subi les changements que voici : le 1er décembre, M. Aymon de Senarclens (national-démocrate) prenait la présidence du Conseil d'Etat et cédait la vice-présidence à son collègue radical M. François Perréard. Le 31 mai, M. Maurice Thévenaz (radical) était élu président du Conseil administratif de la Ville, cependant que, le 14 juin, le Conseil municipal confiait à M. Nicolas Julita (socialiste) la direction de ses débats.

* * *

L'activité des Conseils de la République a été, comme à l'ordinaire, assez intense. Sans compter l'élaboration des projets qui furent soumis à la sanction populaire, les sujets les plus divers ont occupé nos députés, et l'on a pu constater qu'ils étaient moins exclusivement absorbés que les années précédentes par les problèmes purement économiques et sociaux, encore que ceux-ci continuent de jouer un rôle dont l'importance pour la Cité n'est pas près de décroître. C'est ainsi qu'on a vu le Grand Conseil s'émouvoir des propos blessants tenus à l'égard du corps enseignant genevois par le directeur des études pédagogiques, M. Robert Dottrens, et blâmer leur auteur le 28 février ; que, au mois de mars et d'avril, le principe de la liberté d'opinion a soulevé des débats houleux ; que, le 18 juin, le parlement cantonal a modifié la loi sur les allocations familiales, augmentant notamment les allocations à la naissance, et que, le 25 du même mois, il a créé un Fonds de bourses pour les élèves méritants du degré secondaire. D'autre part, il a dû porter son attention sur la prison de Saint-Antoine, où une grave affaire de corruption fut découverte en juillet, et décidé, le 10 septembre, de nommer une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur l'ensemble des faits qui

avaient, en cette circonstance, vivement ému la population. Notons également que sa commission de grâce a eu à connaître, sans prendre toutefois de décision définitive, du cas de Mme Simone Giron, condamnée le 27 juin à une peine de prison pour calomnie envers M. Boven, procureur général du canton de Vaud. Nous ne mentionnons ici ce procès que parce qu'il fut l'un de ceux auxquels donna lieu l'affaire dite de la succession Paderewski, et dont l'année 1949 n'a vu que les débuts.

Enfin, le projet de percement d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc, auquel Genève est directement intéressée, a amené le gouvernement à conduire de nombreuses négociations, évidemment officieuses, tant à Rome qu'à Paris. Cette entreprise, dans laquelle Genève eut à compter avec l'opposition d'autres cantons romands, permit aux Genevois d'assister à ce spectacle devenu fort rare : le Grand Conseil rangé unanime derrière le Conseil d'Etat.

Quant aux finances publiques, leur situation a continué d'être satisfaisante. Le compte d'Etat pour 1948 fait apparaître, en effet, 78.284.384 fr. 97 aux dépenses, contre 84.860.604 fr. 41 aux recettes. Néanmoins, l'augmentation constante du volume du budget de l'Etat suscite une inquiétude qui s'est maintes fois exprimée à la tribune du Grand Conseil, de même qu'au sein du Conseil municipal de la Ville, placée devant une situation analogue. Cela n'a d'ailleurs pas empêché ce dernier de voter le 19 novembre des subventions de 2 millions de francs à la construction d'immeubles d'habitation, tant le problème du logement lui apparaissait encore loin d'être résolu.

* * *

Si Genève n'a pas été épargnée par la tension politique qui a été croissant dans le monde, du moins celle-ci ne s'est-elle pas traduite par une agitation particulière, exception faite pour quelques incidents provoqués à l'Université par des étudiants se disant « pacifistes ». De même, aucun conflit sérieux ne s'est produit dans le domaine des relations du travail, aucune grève n'est venue ralentir la construction de bâtiments, la rénovation, le plus souvent heureuse, de maisons anciennes, dans la vieille ville notamment, et l'exécution de travaux publics qui ont transformé Genève, l'année durant, en un vaste chantier. Citons l'élargissement du quai de Cologny, l'achèvement de l'aérogare de Cointrin, où les services de l'aéroport s'installèrent le 21 octobre, la rénovation de la place Bémont, l'inauguration des abattoirs de la Praille le 7 juillet, la pose de la première pierre de l'Institut de physique le 30 juillet, la restauration de la flèche de Saint-Pierre, la pose d'une double voie de tramway dans les Rues-Basses, travail qui offrit cette particularité remarquable d'être terminé au jour dit, celui de l'Escalade, l'installation d'un

nouveau central téléphonique aux Eaux-Vives (entré en action le 12 novembre), la pose de la première pierre du bâtiment des policliniques le 15, et enfin, l'inauguration de la gare aux marchandises de la Praille le 25 décembre.

Dans le domaine militaire, notons les cours de répétition des deux régiments genevois : celui du rgt. inf. 3, commandé pour la circonstance par le lieutenant-colonel Marcel Piguet, eut lieu du 28 février au 19 mars dans la région Oron-Châtel-Saint-Denis et se termina dans le Jorat par des manœuvres contre le rgt. inf. 2 vaudois ; celui du rgt. ter. 71 se déroula du 30 mai au 4 juin entre les Plans-sur-Bex et Champéry sous les ordres du colonel Emile Privat.

Au nécrologe de cette année, plusieurs noms doivent être inscrits. L'Université fut la plus durement touchée, puisqu'elle perdit successivement le pasteur et professeur Eugène Choisy, ancien président de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse (13 avril), l'ancien professeur Charles Ladame (28 octobre), le mathématicien Rolin Wavre, professeur de calcul différentiel et intégral et de mécanique rationnelle (9 décembre), et, le même jour, Louis Chavanne, professeur honoraire de chimie pharmaceutique. A ces noms, il nous faut ajouter ceux de Henri Mercier, ancien professeur au Collège (1er janvier), d'André Ehrler, ancien conseiller d'Etat (1er avril), de l'écrivain Charles Gos (13 avril), de la doyenne du canton, Mlle Fiscalini, décédée le 27 août dans sa cent-troisième année, et enfin, le 17 décembre, celui du pasteur Henry Dettwyler. Mais, de toutes les morts de 1949, aucune ne bouleversa plus les Genevois que celle de neuf enfants de leur cité qui, le 12 janvier, périrent dans les flammes du home des « Oisillons » à Château-d'Œx. Le deuil des familles fut, en cette tragique journée, celui d'un peuple tout entier.

Avant de clore le chapitre proprement local de notre chronique, glanons encore, au long du calendrier, quelques événements qui ressortissent à la petite, la toute petite histoire... En janvier sévit une épidémie de grippe, bénigne d'ailleurs; la suppression du champ de foire du Grand-Quai fut décidée par le Conseil d'Etat. En février, la sécheresse fit tomber le niveau du lac au-dessous de la cote de 1921. Le 16 mars, le professeur Eugène Pittard donna sa dernière leçon. Le 18, le sautier du Conseil d'Etat nota l'apparition de la première feuille au marronnier de la Treille. Le 3 avril, une nouvelle expédition suisse, dont faisaient partie nos concitoyens René Dittert et le Dr Wyss-Dunant, quitta Genève pour l'Himalaya d'où elle revint au début de septembre. En août, des travaux entrepris à la rue du Vieux-Collège amenèrent d'intéressantes découvertes archéologiques. Et, le 19 novembre, la première démonstration de télévision en Suisse fut faite à Genève.

Et donnons enfin la parole aux statisticiens, qui nous apprennent que notre canton comptait, au 31 décembre 1949, 204.906 habitants,

soit 148.102 pour la ville, 9136 pour Carouge, 4169 pour Chêne-Bougeries, 5766 pour Lancy, 3888 pour Vernier et 33.845 pour les communes rurales.

* * *

La vie internationale n'a pas été moins intense à Genève, en 1949, que les années précédentes. Mais, si le Palais des Nations et le Bureau International du Travail furent le théâtre de nombreuses sessions, parmi lesquelles nous citerons celles de la commission des Nations Unies pour la Palestine, du conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés, de la Commission économique pour l'Europe, de la Conférence internationale du travail, du conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, du Conseil économique et social, si l'on vit siéger dans nos murs la Conférence internationale de l'instruction publique, la Conférence routière internationale, l'Assemblée de la santé mentale, les congrès internationaux de chronométrie et de biométrie, les Rencontres internationales, l'Union internationale pour l'étude de la population, et celle des villes et pouvoirs locaux, la plus importante de ces réunions fut incontestablement la Conférence diplomatique de la Croix-Rouge, qui s'ouvrit le 21 avril sous la présidence de M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, et qui se termina le 12 août après le vote des quatre Conventions de Genève, qui furent signées le 8 décembre.

Et, comme à l'ordinaire, nombreux furent à Genève les étrangers de marque. A côté de plusieurs souverains régnants ou détrônés, citons le pandit Nehru et sa sœur, ambassadrice de l'Union indienne à Moscou, M. Weizmann, chef de l'Etat d'Israël, M. Eyskens, premier ministre belge, et ses collègues Troclet, Spaak, Devèze et Dierckx, venus s'entretenir à Pregny avec leur souverain, ainsi que les dignitaires des Nations Unies, MM. Trygve Lie, Ralph Bunche et Torrès-Bodet, le premier des trois appelé à examiner avec M. Petitpierre la façon dont pourrait s'agrandir le Palais des Nations sans que le paysage genevois en fût irrémédiablement enlaidi.

Et ajoutons encore, pour terminer cette brève revue, que le trentième anniversaire du B.I.T. a été fêté le 29 octobre, et que M. Rodolfo Olgiati a été appelé à siéger au sein du C.I.C.R.

Dates décisives, grands événements que tout cela ? Non sans doute, ou du moins pas pour chacun de nos concitoyens. Mais des points de repère, des jalons auxquels chacun accrochera ses propres souvenirs. Et si tel fait cité ici dans sa sécheresse, tel nom écrit dans la simplicité d'un registre d'état civil, s'animent et réveillent une émotion dans l'âme du lecteur, que celui-ci s'abandonne à la contemplation d'un passé tout proche encore, sans crainte d'être troublé dans ses réflexions. Le chroniqueur, déjà, s'est retiré, sur la pointe des pieds...